

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 1^{ER} JUILLET 2019**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Yvonne MARITANO, Jacques RATEL.

Procuration Jean-Jacques PEZERAT à Jean-Maurice VENTURINI, Marc SECO à Marie-Jeanne BAFFOUR, Martial PERRIER à Fabrice CHAFFARDON

Absente excusée : Christiane MARECHAL

La séance débute à 19H55

1. Procès-verbal du Conseil du 29 avril 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Actualités de la commune

Le conseil fait le point sur l'inauguration du Café associatif du samedi 11 mai et la fête de l'école du vendredi 28 juin.

Il est également fait état de l'incendie de produits corrosifs qui s'est déclaré dans l'enceinte de la carrière Vicat dans la nuit du mercredi 26 juin.

3. Modification des statuts de la Commission Syndicale

La Commission syndicale, regroupant les communes de Montagnole et Saint-Cassin, a pour mission de gérer le stade de football de Montagnole. A l'occasion de la construction par la commune de nouveaux vestiaires de football et d'un club-house, les communes ont élaboré une nouvelle convention et des nouveaux statuts.

Le coût de fonctionnement est toujours réparti pour moitié entre les 2 communes. Les modifications sont les suivantes : le terrain et les équipements appartiennent à Montagnole et le nombre de représentants passe de 3 à 2 par commune. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les documents modificatifs.

4. Transfert de la compétence Université à Grand Chambéry

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la révision des statuts de Grand Chambéry qui intègrent la compétence soutien à l'enseignement supérieur universitaire.

5. Tarifs et règlement périscolaire année 2019/2020

Le conseil décide, du fait de la mutualisation avec cette commune, de s'aligner sur Jacob-Bellecombette et de ne pas augmenter les tarifs cette année. Il décide également l'application du tarif résident aux enfants de Saint-Cassin fréquentant les services de l'ALSH de Montagnole. Quelques modifications sont également apportées au règlement. L'aide aux devoirs ne sera pas effective à la rentrée. Sa mise en place dépendra de l'accord des enseignantes.

Les tarifs sont les suivants :

GARDERIE

Q.F	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Taux horaire	1.33	1.39	1.46	1.54	1.60	1.65	1.80
Abo 1 ^{er} enfant	28.90	30.26	31.86	33.71	35.11	36.20	39.46
Abo 2 ^{ème} enfant	26.09	27.32	28.76	30.43	31.70	32.68	35.62
Abo 3 ^{ème} enfant	23.28	24.38	25.66	27.15	28.29	29.16	31.78

CANTINE

QF	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Prix du repas	1.43	2.55	3.70	4.34	4.70	5.30	5.46

TAP

QF	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Forfait annuel	63.87	66.88	70.40	74.50	77.60	80	87.20

AIDE AUX DEVOIRS (date de mise en œuvre inconnue)

Tarif	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
La séance	1.89	1.98	2.08	2.20	2.29	2.36	2.57

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRE

QF	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Demi-journée	2.89	3.92	5.10	5.87	6.18	6.28	6.80
Journée	5.46	7.21	8.91	9.99	10.50	11.13	13.59

QF	0 534	535 700	701 800	801 900	901 1400	1401 1800	1801 et +	Ext
Camps 6/7 ans	45.00	50.00	54.00	58.00	63.00	67.00	72.00	76.00
Camps 8/9 ans	62.00	69.00	75.00	81.00	87.00	93.00	99.00	105.00
Nuitée	2.10	2.30	2.60	2.80	3.00	3.40	3.80	4.20
Adulte sortie famille	6,53	8,67	11,02	11,88	12,75	13,57	14,08	15,30

Le tarif Extérieurs concerne les familles ne payant pas de taxe d'habitation sur Montagnole.

6. Lotissement du Fenestro : vente du lot 4

La vente du lot n°4 du lotissement Les vignes du Fenestro est ajournée par suite de la rétractation de l'acheteur.

7. Soutien au service public de l'ONF

Le conseil vote à l'unanimité le soutien à l'ONF. Il demande l'arrêt des suppressions de poste, le maintien du statut de fonctionnaire assermenté aux agents de l'ONF et le maintien du régime forestier dans l'intérêt de la bonne gestion des forêts communales.

8. Questions diverses

- La commune a lancé un appel à concurrence pour le choix d'un urbaniste afin de travailler sur l'aménagement du Chef-lieu. Le cabinet Condition Urbaine a été retenu pour un montant de marché de 26500 € HT. Une première rencontre de lancement des études avec l'équipe retenue aura lieu avec les associations et les élus le 8 juillet à 18H30.
- Des projets d'installation de panneaux lumineux d'information des habitants et de panneaux lumineux de danger aux intersections de la route de Chartreuse sont à l'étude.
- Dès septembre 2019, la commune va installer des bungalows sur le petit terrain en herbe située entre la salle des fêtes et l'école pour y accueillir la garderie. Les effectifs grandissant, la garderie de l'école devient trop petite. Elle servira désormais de classe informatique. Le Conseil se prononce à l'unanimité sur l'option location de ces modules.

La réunion de préparation des années en 9 est fixée au 11 juillet 2019 entre 12H et 14H.

Fin de la séance à 21H50

Fait à Montagnole,
Le 9 septembre 2019

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint
Gilles BLANC

